

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Produits de Quincaillerie

Réf : DI.01.24.1Q

1. COMMANDE

Les commandes prises par nos représentants ou adressées par nos clients sont considérées comme fermes, et impliquent l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-après. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les conditions générales de vente. Nous vous prions d'être précis dans la rédaction de vos commandes; les frais de remplacement suite à une erreur de livraison consécutive à une mauvaise définition de votre besoin seraient à votre charge exclusive. Le montant minimum de commande est fixé à 99€.

2. PRIX

Les prix figurant sur le tarif sont hors taxes, ils peuvent être modifiés à notre initiative, sans préavis. Les factures sont établies au tarif et aux conditions en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

3. ACCUSE DE RECEPTION

Toute commande enregistrée par DUBOIS INDUSTRIES fait l'objet de l'émission d'un accusé de réception qui a valeur contractuelle.

4. DECONDITIONNEMENT

Pour chaque unité déconditionnée, le prix unitaire HT est grevé d'une plus-value de 20%.

5. DELAI DE LIVRAISON

Ils sont donnés à titre indicatif, et ne peuvent en aucun cas, même s'il y a dépassement, être invoqués comme motif d'annulation de la commande, refus de marchandises, ni donner lieu à des dommages et intérêts. Les objectifs de délais courts qui vous sont communiqués concernent les produits courants, fabriqués sur stock; les produits spéciaux ou à consommation marginale donnent généralement lieu à un délai personnalisé.

6. TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas d'expédition franco. Il est impératif de contrôler les colis en présence du transporteur. En cas de retard, perte ou avaries survenues en cours de transport, il appartient à l'acheteur de formuler des réserves caractérisées auprès du transporteur. Le contrôle de la marchandise doit être réalisé en présence du chauffeur du transporteur, et toute anomalie doit être notée sur le bon de livraison avec les détails des anomalies constatées. Une copie du BL doit être transmise dans un délai de maximum 48h en LR/AR au transporteur et à Dubois Industries faute de quoi la marchandise reçue est réputée conforme. Conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce, ces 2 mesures sont l'une et l'autre nécessaires pour exercer tout recours. Les frais de port et d'emballage sont : pour toute commande supérieure ou égale à 550€HT nets, 1 seule livraison, 1 seul lieu : franco. Pour toutes les commandes inférieures à 550€HT nets, 1 seule livraison, 1 seul lieu : 20€HT. Les expéditions issues de fractionnements de livraisons, les livraisons en express ou par mode de transport imposé par le client sont intégralement facturables, et un devis du coût du transport pourrait être proposé, sans considération des dispositions ci-dessus.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables : -clients en compte : 45 jours date d'émission de la facture ou 30 jours fin de mois le 15 (loi LME N°2008-776du4août2008) -Aucun escompte pour paiement anticipé. En application de la loi N°2008-776du4./08/08 les écarts de règlement par rapport aux accords contractuels seront soumis aux modalités suivantes: -Règlement postérieur : pénalités de retard à raison de 3 fois le taux d'intérêt légal. Les dates réelles de règlement s'apprécient en jour de valeur de l'encaissement; les titres de paiement doivent donc nous parvenir à une date compatible avec le délai d'encaissement lié à sa nature: -Chèques : 4 jours calendaires. Tout incident de règlement qui aurait pour effet le non respect des accords contractuels, est susceptible de suspendre tout crédit pour le paiement des marchandises, d'exiger un règlement à la commande ou contre remboursement, voire de surseoir à de nouvelles livraisons. En aucun cas le retard de livraison ne pourra être invoqué pour justifier un retard de règlement.

8. RESERVE DE PROPRIETE

En application des lois du 12 mai 1980 et du 1er juillet 1996, les marchandises vendues et livrées resteront notre propriété jusqu'à l'encaissement réel et définitif du total des sommes dues par le client. En cas de non paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance ou en cas de mise en redressement ou en liquidation judiciaire de l'acheteur, le vendeur, pourra exiger par simple lettre recommandée avec A.R., un inventaire des marchandises impayées détenues par l'acheteur et la restitution des biens aux frais et risques de ce dernier.

9. GARANTIE

Nos produits sont garantis 2 ans contre tout défaut de fabrication. Tout retour de produit est réalisé aux frais du client, et devra être effectué sous réserve d'accord préalable écrit de Dubois Industries. Les marchandises doivent être retournées dans leur emballage d'origine et dans un état neuf. Après réception et vérification Dubois Industries adresse à l'acheteur un avoir sur la base du prix d'achat initial, déduction faite des éventuelles décotes de 20 à 50%.

10. CATALOGUES ET CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Les caractéristiques des articles portées sur nos catalogues ne peuvent nous engager dans le temps. Nous nous réservons le droit de leur apporter, à quelque moment que ce soit, sans notification préalable, toute modification que nous jugerions utile, voire leur suppression.

11. JURIDICTION

En cas de litige ou contestation, seuls les tribunaux de TOULOUSE (dept 31) sont compétents.